

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 7-8

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

A la fin de l'an dernier, le commerce franco-suisse avait atteint un niveau fort élevé, qui laissait préjuger favorablement des résultats à enregistrer dans les mois à venir. Les échanges entre les deux pays marquaient par rapport aux années précédentes une évolution continue réjouissante.

Elle a continué de se manifester durant le premier semestre 1957, et les chiffres obtenus en témoignent nettement. Les exportations de la France (métropole + Sarre) vers la Suisse furent de 513 millions de francs suisses et les exportations suisses en France (métropole + Sarre) de 294 millions de francs suisses. Ces dernières sont supérieures de 4 % à celles du deuxième semestre 1956, et de 11 % à celles du premier semestre 1956. La balance commerciale est à nouveau positive pour la France, avec 219 millions de francs suisses.

Cette progression régulière apparaît mieux encore en consultant les chiffres semestriels dès le premier semestre 1956, soit dès le moment où l'accord franco-suisse du 29 octobre 1955 fit ressentir ses effets.

	EXPORTATIONS FRANCE + SARRE VERS LA SUISSE		EXPORTATIONS SUISSES VERS LA FRANCE + SARRE
1 ^{er} semestre 1956	465 millions de francs		266 millions de francs
2 ^e semestre 1956	485	—	283
1 ^{er} semestre 1957	513	—	294

Quant aux échanges de la Suisse avec la zone franc, ils sont, eux aussi, en hausse constante, atteignant 529 millions de francs suisses pour les exportations françaises et 319 millions pour les exportations suisses (499 et 312 millions de francs suisses durant le deuxième semestre 1956).

Les difficultés financières que connaît actuellement la France et les mesures qu'elle a dû prendre pour y parer, hélas ne nous permettent pas de nous laisser aller à la quiétude. Si les ventes françaises en Suisse peuvent continuer de se développer, les ventes suisses en France vont être désormais freinées et les répercussions en seront visibles sur les statistiques dès cet automne.

Il faut craindre, en effet, que les exportations suisses soient gênées, non seulement dans le secteur ex-libéré, par le fait même de la suppression de la libération, mais également dans le secteur contractuel — ou habituellement contingenté — que pourtant les déclarations officielles françaises assurent laisser intact.

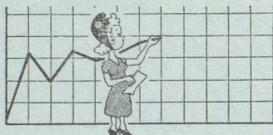
Or, il ne fait plus guère de doute que la taxe « temporaire » de compensation de 15 % sera non seulement maintenue mais étendue à la plupart des produits, aussi bien ex-libérés que contractuels.

Il ne nous appartient pas de discuter ici de la légitimité de cette mesure, dont la France a soumis le principe à l'O. E. C. E. Mais il nous appartient de jeter un cri d'alarme et de souligner la menace que l'extension de cette taxe fait peser tout particulièrement sur les exportations suisses.

Plus que toute autre nation, la Suisse doit accomplir un effort considérable pour que ses produits puissent affronter la concurrence internationale à armes égales, c'est-à-dire pour que les prix proposés puissent soutenir la comparaison, même en tenant compte de la qualité. Or une taxe de 15 %, ajoutée aux autres taxes, impôts et droits de douane prélevés à l'entrée en France, renchérit la plupart des produits de 70 % environ du prix franco-frontière. C'est là une situation presque intolérable pour de nombreux industriels suisses, qui devront s'incliner devant la production de masse d'autres pays, dans laquelle les facteurs main-d'œuvre et coût des matières premières interviennent dans une mesure moindre.

Il faut donc rappeler une fois de plus la position particulière de l'économie suisse, rappeler encore que notre pays est parmi les meilleurs clients de la France, rappeler enfin que la balance commerciale entre les deux pays est fortement positive pour la France.

C'est pourquoi, malgré les obstacles du moment, on peut espérer que la nature très particulière des échanges franco-suisses leur permettra d'être mis au bénéfice d'une discrimination équitable.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Ratification des traités européens. — En se prononçant en faveur de la ratification des traités de marché commun et d'Euratom, l'Assemblée Nationale a engagé l'avenir politique et économique du pays. Elle a adopté en même temps un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement devra déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale, avant la présentation du budget de l'exercice 1958, un ou plusieurs projets de loi-cadre, définissant l'ensemble des mesures permettant à la France d'entrer dans les meilleures conditions dans le marché commun. » Il est évident que l'Assemblée considère que ces conditions ne sont pas réunies dès à présent. En effet, l'économie française traverse actuellement une grave crise de croissance. Pressé par la nécessité, le Gouvernement s'est vu même contraint de rétablir les contingents à l'importation. Il estime cependant que les difficultés que rencontre la France dans le domaine de ses échanges extérieurs ne compromettent pas ses possibilités d'appliquer totalement le traité. « Dans les dix-huit mois, a déclaré le Président du Conseil, avec ou sans marché commun, nous aurons dû rétablir notre situation. » D'ailleurs, les plus ardents « européens » ne considèrent pas l'Europe comme une panacée infaillible. C'est ainsi que M. Robert Schuman a cru devoir souligner que la mise en vigueur des traités exigera de la France des efforts accrus, immédiats et continus, dans les domaines de la fiscalité, de la monnaie, des investissements, du progrès social, de la réforme de l'État. C'est dire que le plus difficile reste à faire.

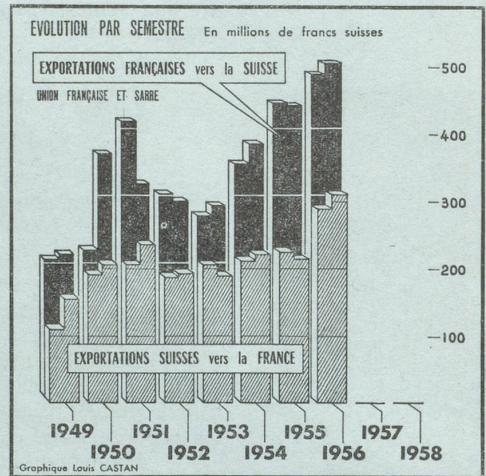
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Prix et salaires. — L'indice des prix de détail, dit des 213 articles, a atteint la cote 149 à la fin du mois de juin. Il risque de dépasser, d'un moment à l'autre, le « seuil fatidique » de 149,1 qui doit mettre en branle le système de l'échelle mobile des salaires, en entraînant notamment le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) de 5 %. Les derniers textes financiers votés aménagent, il est vrai, sur de nouvelles bases, le mécanisme de l'échelle mobile, afin d'éviter que les variations de l'indice pèsent sur de nombreux prix et en particulier sur les loyers, en même temps que sur le S. M. I. G. Mais le nouveau système ne commencera à jouer que lorsque l'indice des 213 articles aura atteint la cote 149,1 et que le S. M. I. G. aura été relevé de 5 %. Notons enfin que le Gouvernement a décidé de rompre pour l'avenir avec les coûteux artifices des détaxations et subventions, érigés en système par son prédécesseur. Ainsi, entre les salaires et les prix, une nouvelle relation est en train de s'établir. Le Gouvernement s'efforce de contenir la pression syndicale qui devient de plus en plus forte. Y parviendra-t-il?

Restrictions de crédit. — La crise de trésorerie ayant obligé l'État d'avoir recours à la Banque de France, le plafond des avances a été relevé de 300 milliards. Il s'y ajoute une avance de 50 milliards, remboursable le 15 novembre 1957. Le pouvoir d'achat supplémentaire que l'État distribue par prélèvement sur ces avances est comparable à un poison, qui nécessite l'application d'un contrepoison sous la forme d'un contrôle plus sévère du crédit. C'est pourquoi il a été décidé que les plafonds de réescompte ouverts par l'Institut d'émission aux établissements de crédit seront diminués de 20 %, en deux étapes. Les banques seront désormais placées dans la nécessité d'appliquer à leur tour, à leur clientèle, des restrictions. En même temps, de nouvelles restrictions ont été apportées aux crédits à la consommation par l'élévation de 30 à 35 % du prix d'achat exigé pour le premier versement et par la réduction de la durée du crédit à quinze mois au lieu de dix-huit.

POLITIQUE FINANCIÈRE

GRAPHIQUES DU COM



PRODUCTION INDUSTRIELLE

Nouveau record. — L'expansion de la production industrielle continue, à peine moins rapide qu'au cours des années précédentes. L'indice, sans le bâtiment, sur la base 100 en 1952, est estimé provisoirement à 153 pour le mois de mai, contre 147 pour avril. C'est un nouveau record. Par rapport à mai 1956, la hausse est de 9 %. Mais cette avance persistante comporte aussi des inconvénients. L'excès de la demande intérieure constitue la cause profonde de l'excès des importations, il en résulte que le déficit extérieur ne pourra être résorbé qu'au prix d'un certain ralentissement de l'expansion.

Recherches du pétrole. — L'année 1956 a été marquée par une multiplication de découvertes des gisements pétroliers outre-mer. Au Gabon, on a repéré deux gisements d'importance encore mal connue, mais dont la production escomptée en 1957 est de plus de 200.000 tonnes. L'effet des découvertes sahariennes, pour le consommateur français, sera moins immédiat, mais infiniment plus important, puisque, dès à présent, des capacités de productions de plusieurs millions de tonnes par an sont mises en évidence. Le troisième plan quinquennal fixait à la recherche un objectif de découverte de 100 millions de tonnes d'huile de 1956 à 1960. Cet objectif semblait être atteint à la fin de 1956. Les dépenses de recherche ont passé de 32 milliards en 1955 à 46 milliards en 1956, et on prévoit, en 1957, un total de 62 milliards. Les capitaux privés montrent un intérêt grandissant pour ces recherches. En 1956, ils ont financé 30 % des dépenses, et, au cours de l'année 1957, ils en couvriront 33 %, malgré l'augmentation très forte en valeur absolue des dépenses prévues.

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	18 juillet 3.680	13 juin 3.630	19 juillet 3.490
Cours fr. s. marché parallèle.	18 juillet 97	13 juin 98	19 juillet 96,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	12 juillet 543	7 juin 499	13 juillet 401
Ind. prod. ind. (1952 = 100).	avril 147	mars 146	avril 141
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 231	mars 229	avril 214
Indice prix de gros (1949 = 100)	juin 146,2	mai 146,1	juin 140,9
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	juin 149	mai 148	juin 147,1
Transports commerc. (mio. t.).	avril 17	mars 18,8	avril 16,5
Voyageurs (millions)	avril 47,7	mars 46,5	avril 44
Ind. vol. import. (1938 = 100)	avril 190	mars 195	avril 167
Ind. vol. export (1938 = 100)	avril 227	mars 247	avril 217
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin - 106,6	mai - 78,9	juin - 46,3

EN QUELQUES LIGNES



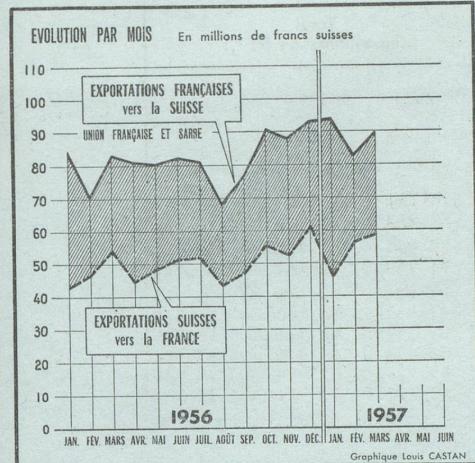
SUISSE

COMMERCE EXTRÉIEUR

Résultats de juin et du 1^{er} semestre. — En juin 1957, les importations ont atteint 687,9 millions de francs, contre 746,4 millions en mai dernier et 637 millions en juin 1956, alors que les exportations ressortent à 538,6 millions contre respectivement 574,5 et 515,9 millions de francs.

La balance commerciale pour le mois de juin présente donc un solde passif de 149,3 millions de francs, contre des soldes passifs de 171,9 millions en mai dernier et de 121,1 millions en juin 1956.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



Au cours du premier semestre 1957, les importations ont atteint 4.353,4 millions de francs, contre 3.545,3 millions durant la période correspondante de 1956, et les exportations 3.260,6 contre 2.902,3 millions de francs, soit un solde passif de 1.092,8 millions, contre un solde passif de 643 millions en 1956.

U. E. P.

Solde actif en juin. — Pour la première fois depuis novembre 1956, le

trafic des paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. a fait ressortir, pour le mois de juin, un solde actif de 29,7 millions de francs en faveur de la Suisse. Compte tenu du remboursement de 87 millions de francs au total, en vertu des accords de consolidation, le crédit de la Confédération n'est plus que de 178,7 millions de francs. Le quota et la rallonge ne sont utilisés qu'à raison de 19,2 %.

FINANCES FÉDÉRALES

Projet de réforme. — Lors de sa dernière séance de la session d'été, le 3 juillet, le Conseil National a procédé à la votation sur l'ensemble du nouveau régime financier. Quarante-vingt-six députés ont soutenu le projet et 20 se sont opposés. Les autres membres du Parlement, soit environ 50 députés, se sont abstenus. Le projet passera en délibération au Conseil des États dans la session de septembre.

A.V.S. — **Fonds de compensation.** — Au 30 juin 1957, la valeur comptable de tous les placements du Fonds ressortait à 4.169 millions de francs, se répartissant comme suit :

Confédération	733,3 millions
Cantons	593,7
Communes	516
Centrale de lettres de gages	1.132,2
Banques cantonales	704
Corporations et institutions de droit public	11,5
Entreprises semi-publiques	450
Banques	0,3

Le solde de 25 millions est constitué par des réscriptions.

Le rendement moyen des capitaux placés s'élevait, au 30 juin dernier, à 3,04 % (en regard de 3,02 % au 31 mars de cette année).

Loi sur les fonds de placements. — Un député au Conseil National a déposé une motion invitant le Conseil Fédéral à élaborer un projet de loi sur les fonds de placements (investment trusts). En effet, si ces fonds de placements présentent beaucoup d'avantages, ils constituent aussi pour le public un danger appréciable, ainsi que le prouve une récente faillite.

LÉGISLATION FINANCIÈRE

PRÊT A L'ÉTRANGER

Cinquante-cinq millions à l'Autriche. — A la fin du mois de juin, les négociations concernant l'octroi à l'Autriche d'un prêt pour l'aménagement de la ligne de l'Arlberg ont abouti à un accord, selon lequel l'Autriche recevrait de la Suisse un prêt de 55 millions de francs pour une durée de 15 ans.

Le taux d'intérêt sera fixé ultérieurement, l'accord devant être encore approuvé par les Chambres Fédérales, alors que le Parlement autrichien a déjà autorisé le Gouvernement de Vienne à le conclure.

Une opinion autorisée sur le franc français. — Dans son bulletin mensuel de juillet, la Société de Banque Suisse examinant la situation du franc français, s'exprime ainsi :

« Ce n'est un secret pour personne que le franc est actuellement surévalué de 25-30 %. La disparité entre les prix français et étrangers est telle qu'elle rendrait impossible l'exportation de produits français si l'on n'avait pas recours à divers expédients de détaxes (primes à l'exportation), dont l'incidence moyenne peut être évaluée à 12-15 %. Cette surévaluation du franc par rapport aux monnaies étrangères est attribuable à la fois à des facteurs intérieurs et extérieurs.

« ... Face à cette situation du franc, la dévaluation apparaît aux yeux de beaucoup comme indispensable. Du point de vue monétaire, elle est probablement nécessaire. Mais ce serait se leurrer de croire que la dévaluation en elle-même soit une solution. De plus, son opportunité est contestable dans le climat psychologique actuel. Avec ou sans dévaluation, l'économie française doit accomplir de toute façon un effort d'assainissement, en réduisant la consommation et en développant l'exportation, ainsi qu'en luttant contre l'inflation. C'est de ce point de vue qu'il faut apprécier les récentes mesures du Gouvernement en matière d'impôts et de suspension de la libération des importations. »

MONNAIE

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . .	13 juillet 34,50	13 juin 34,25	13 juillet 33
Cours billet 100 fr. fr. . .	13 juillet 1,03	13 juin 1,03 ^{1/2}	13 juillet 1,05
Indice général actions . . .	juin 422,8	mai 447,8	juin 441,1
Coef. d'activité industrielle (100 = satisfaisant) . . .	1 ^{er} trim. 139	4 th trim. 140	1 ^{er} trim. 135
Ind. prix de gros (1939 = 100)	juin 226,3	mai 225,1	juin 221,3
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	juin 178,1	mai 178	juin 175,4
Indice salaires horaires réels (1954 = 100) . . .	1 ^{er} trim. 106,2	4 th trim. 105,2	1 ^{er} trim. 102,1
Marchandises transportées			
C. F. F. (mio. de t.) . . .	avril 2,11	mars 2,15	avril 1,95
Voyageurs (millions) . . .	avril 20,7	mars 17,4	avril 17,3
Ind. import. (1938 = 100)	juin 198	mai 219	juin 196
Ind. export. (1938 = 100)	juin 192	mai 205	juin 190
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$) . . .	juin + 6,8	mai - 10,1	juin + 5,9

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

	Commerce extérieur français (d'après les statistiques douanières françaises) (en millions de francs français)			Commerce extérieur suisse (d'après les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance
	1.247.716	1.161.180	— 86.536	6.401.186	5.622.204	— 778.982
Total 1955	103.976	96.765	— 7.211	533.432	468.517	— 64.915
Moy. mens. 1955						
Total 1956	1.514.167	1.100.862	— 413.305	7.596.967	6.203.459	— 1.393.508
Moy. mens. 1956	126.181	91.738	— 34.443	633.080	516.955	— 116.125
Janvier 1957	162.422	101.207	— 61.215	740.469	488.075	— 252.394
Février 1957	147.506	92.969	— 54.537	709.702	547.826	— 161.876
Mars 1957	161.432	109.956	— 51.476	741.776	583.825	— 157.951
Avril 1957	154.848	101.140	— 53.708	727.170	574.499	— 199.383
Mai 1957	154.382	102.969	— 51.413	746.361	527.787	— 171.862
Juin 1957	147.928	98.395	— 49.533	687.869	538.626	— 149.243
Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)						
	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			Outre-mer (en milliers de fr. s.)		
	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- cielle française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- cielle française
Total 1955	845.790	390.227	+ 455.563	29.940	50.654	— 20.714
Moy. mens. 1955	70.482	32.519	+ 37.963	2.495	4.221	— 1.726
Total 1956	949.994	549.279	+ 400.716	30.458	52.748	— 22.290
Moy. mens. 1956	79.166	45.773	+ 33.393	2.538	4.396	— 1.858
Janvier 1957	89.823	41.969	+ 47.854	3.997	3.815	— 225
Février 1957	80.284	51.297	+ 28.987	2.307	4.923	— 2.616
Mars 1957	86.496	52.915	+ 33.582	2.835	5.430	— 2.595
Avril 1957	83.384	42.121	+ 41.263	2.110	3.950	— 1.840
Mai 1957	86.668	55.874	+ 30.794	3.265	4.120	— 855
Juin 1957	85.879	49.576	+ 36.304	1.517	3.246	— 1.729
Total (en milliers de fr. s.)						
	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- cielle française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- cielle française

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Zurich	fin août	Exposition suisse de la radio et de la télévision.
Genève	23 août au 8 septembre	Exposition Montres et Bijoux.
Zurich	3 au 11 septembre	Exposition suisse d'équipement et meubles de bureau.
Besançon	5 au 15 septembre	Salon international de l'horlogerie.
Paris	7 au 12 septembre	Semaine du cuir.
Lausanne	7 au 22 septembre	Comptoir suisse.
Strasbourg	7 au 22 septembre	Foire internationale.
Paris	11 au 23 septembre	Salon national de la radio, de la télévision et de l'électronique.
Marseille	14 au 20 septembre	Foire internationale.
Paris	14 au 23 septembre	Salon des ateliers d'art.
Paris	27 septembre au 13 octobre	Salon nautique international.
Bâle	28 septembre au 6 octobre	Foire internationale du bois.
Metz	28 septembre au 14 octobre	Foire internationale.
Paris	1er au 15 octobre	Exposition d'automne.
Paris	3 au 13 octobre	Salon international de l'automobile.
Paris	10 au 20 octobre	Salon international de l'équipement de bureau.
Saint-Gall	10 au 20 octobre	Olma, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Toulouse	11 au 27 octobre	Quinzaine des arts ménagers.
Toulouse	26 octobre au 3 novembre	Salon de la T. S. F.
Paris	31 octobre au 17 novembre	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Lille	31 octobre au 11 novembre	Salon du confort ménager et de l'enfant.
Paris	2 au 11 novembre	Salon international de l'équipement des industries de l'alimentation.
Paris	2 au 11 novembre	Salon de l'emballage.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international de l'équipement laitier.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	7 au 18 novembre	Salon international de l'équipement hôtelier.
Paris	23 au 25 novembre	Salon professionnel du matériel de sports et de camping.
Paris	23 novembre au 2 décembre	Salon international de l'équipement des industries de l'habillement.
Paris	6 au 16 décembre	Salon de l'automation.